

Bureau du 12 septembre 2005

Décision n° B-2005-3564

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Rénovation du tunnel sous Fourvière - Système d'information exploitant - Approbation d'un dossier de consultation des prestataires**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique un détail estimatif et un dossier de consultation des prestataires pour le système d'information exploitant du tunnel sous Fourvière.

Afin de poursuivre le programme de rénovation (phase n° 2) du tunnel sous Fourvière pour sa mise en conformité à la circulaire "Mont-Blanc" du 25 août 2000, il est nécessaire de faire évoluer le système de contrôle-commande de l'ouvrage par le développement d'un système d'information exploitant.

Le système actuel est insuffisant et ne dispose pas :

- d'une main courante informatisée et automatisée,
- d'un archivage des données d'exploitation,
- d'un dispositif d'échange de données avec le système CORALY (coordination et régulation du trafic sur les voies rapides de l'agglomération lyonnaise).

L'objectif est d'enregistrer de manière continue toutes les images vidéo gérées, d'archiver les informations de la gestion technique centralisée et les données de comptage pour une exploitation en temps différé par des requêtes : l'analyse, les statistiques, la maintenance et le bilan d'exploitation.

Il s'agit également de mettre à disposition des opérateurs une main courante informatisée pour optimiser leur travail de saisie d'information et de surveillance du tunnel.

Enfin, il est prévu de créer dans le système de gestion technique centralisé du tunnel sous Fourvière, un poste indépendant avancé d'intervention et de surveillance (PAIS) connecté au système Coraly par la mise en œuvre d'une passerelle informatique. Comme pour tous les autres partenaires de Coraly (la DDE du Rhône, les sociétés concessionnaires d'autoroutes, le conseil général du Rhône), ce PAIS permettra des échanges d'information avec le poste de coordination générale de Coraly.

La réalisation de ce système d'information exploitant comprend essentiellement des développements informatiques et pourrait faire l'objet d'un marché unique, attribué à la suite d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des prestataires relatif au système d'information exploitant pour le tunnel sous Fourvière.

2° - Ces prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - L'opération de rénovation du tunnel sous Fourvière est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme par délibération n° 2002-0720 du 23 septembre 2002 - opération n° 0013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,